

Question orale sans débat

Jean-David CIOT, Député d'Aix et du pays d'Aix

Mardi 3 décembre, 11h36

M. Jean-David Ciot interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les engagements de l'Etat en soutien aux projets d'investissements portés par le Centre Hospitalier du Pays d'Aix-en-Provence.

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur un sujet particulièrement important pour la couverture sanitaire du département des Bouches-du-Rhône et des territoires ruraux alpins voisins.

Le Centre Hospitalier du pays d'Aix-en-Provence et de Pertuis rayonne aujourd'hui sur une large communauté hospitalière de territoire, incluant 3 départements : le Nord des Bouches du Rhône, l'est du Vaucluse, et les Alpes de Haute Provence.

Il connaît un taux de croissance de son activité particulièrement élevé, en relation directe avec le dynamisme démographique de son bassin de vie.

Les conséquences médicales de cette attractivité obligent l'établissement à se projeter résolument vers l'avenir en envisageant une future extension architecturale.

Un agrandissement des locaux se révèle en effet indispensable pour accueillir les usagers dans les meilleures conditions, permettre l'optimisation des plateaux techniques, et ainsi pérenniser les missions de service public assurés par ce Centre hospitalier.

C'est dans ce cadre que sa direction avait élaboré un premier projet visant à sortir l'hôpital de l'hyper centre d'Aix pour construire un nouvel établissement en périphérie nord de la ville. Ce programme ambitieux, qui positionnerait Aix comme un Pôle de santé moderne, semble pour l'instant, malgré ses atouts, être envisagé à plus long terme.

Dès lors, le CHPA porte un projet plus immédiat de restructuration sur site, comprenant, entre autres, la construction d'un nouveau bâtiment destiné à déménager les services d'hospitalisation dans un espace assurant une prise en charge optimale des patients.

Ce projet majeur de modernisation, rendu nécessaire par les contraintes démographiques du territoire et l'amélioration de la lutte contre les déserts médicaux bas-alpins, demande un soutien des collectivités, ainsi que des services de l'Etat à hauteur de 15 millions d'euros. Cet appui viendrait reconnaître et soutenir les efforts engagés depuis plusieurs années par l'établissement, qui a su maintenir ses équilibres budgétaires de manière rigoureuse.

Je souhaiterais ainsi connaître la position du Ministère sur le sujet et savoir si l'A.R.S. est prête à s'engager sur le dossier au niveau des montants évoqués.